

CANTON DU VALAIS

Arrondissement forestier du Valais central

COMMUNE DE SAVIESE

Plan de constatation de la nature forestière

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts
art. 10 a.2 et art. 13 al.1
L'ordonnance cantonale sur la constatation de la forêt art.3

PLAN N° 17

Légende

Forêt :

Construction dérivée de la forêt selon art.10 et 13 JFC,
c'est-à-dire uniquement les zones à l'abri et leurs environs immédiats.

Construction de la forêt à être substituée, en dehors des zones à l'abri.

Délimitation des zones vives et sèches à être indicifiées,
selon l'art. 13 al.1 de la loi fédérale sur la
protection de la nature.

Échelle : 1 : 1000

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 1 DEC. 2010

Etat du plan : 04.03.04

Plans cadastraux N° 50-52-53-54

Plan cadastral mis à jour :
Février 2009

Verif. DATE DESSIN CONTROLE
20.02.09 FUR YF

